Arrondissement de CASTRES

MAIRIE de VABRE

81330 VABRE

Tél. 05 63 74 40 60

courriel: mairie.vabre@wanadoo.fr

N°AT 2024 52

ARRÊTE

Objet : Réglementation du stationnement

Le 19 octobre 2024

Le Maire de Vabre,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6;

Vu le code de la route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18, R411.25, R411.28;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I huitième partie signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I quatrième partie signalisation des prescriptions) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifié le 9 novembre 1992

Considérant:

- le déroulement d'une cérémonie de mariage

<u>ARRÊTE</u>

ARTICLE 1:

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit :

- sur les places du parking situées place de la Mairie
- le samedi 19 octobre 2024 de 14 heures à 19 heures
- ARTICLE 2: La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle quatrième partie signalisation de prescription sera mise en place à la charge de la commune de VABRE.
- <u>ARTICLE 3</u>: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de VABRE.
- ARTICLE 5: M. le Maire de la commune de VABRE, M. le commandant du groupement de Gendarmerie du TARN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vabre, le 17 octobre 2024

Françoise PONS

Madame Françoise Pons

Maire de Antiquarin)

Maire de VABRE